



Fonds au Profit des Victimes
The Trust Fund for Victims



Nouvelles : 27 juillet 2020

Le Fonds au profit des victimes lance dix nouveaux projets d'assistance en République démocratique du Congo



Photo: Bénéficiaires de projets du cycle précédent du programme d'assistance du Fonds au Profit des Victimes en République démocratique du Congo

Le 16 juillet 2020, à la veille de la Journée internationale de la justice pénale, le Fonds au profit des victimes (« le Fonds ») de la Cour pénale internationale a célébré le lancement de dix nouveaux projets en République démocratique du Congo (RDC).

Le Fonds est présent en RDC depuis 2008 et mènera principalement ces projets dans les provinces de l'Ituri ainsi que dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, dans le cadre du nouveau cycle de son programme d'assistance. Cette initiative témoigne de l'énergie et de l'engagement renouvelés du Fonds, qui entend apporter l'aide tant attendue aux victimes et aux survivants des crimes les plus graves commis sur le territoire de la RDC depuis le 1^{er} juillet 2002.

Ces dix nouveaux projets seront mis en œuvre en collaboration avec des prestataires de services d'envergure aussi bien nationale qu'internationale qui travaillent en RDC. Ils devraient durer cinq ans, mais pourront être prolongés chaque année en fonction de leurs résultats et de la disponibilité des fonds. Ces projets s'articuleront autour de plusieurs domaines et permettront notamment de fournir un soutien médical et une réhabilitation psychologique, de soutenir des activités socioéconomiques et de faciliter la consolidation de la paix dans les communautés. Plus de 20 000 personnes devraient pouvoir bénéficier directement de ce programme.

À l'occasion du lancement de ces projets, la Présidente du Conseil de direction du Fonds, Mama Koité Doumbia, a déclaré : « C'est un jour de fête, mais également un jour à marquer d'une pierre blanche, car cela fait trop longtemps que les victimes et les survivants des crimes les plus odieux souffrent sans que justice soit faite. Je saisis cette occasion pour saluer ceux dont les efforts et le travail acharné nous ont amenés à ce stade où nous pouvons continuer à œuvrer ensemble pour faire en sorte que les droits et les besoins des victimes soient respectés, comme le prévoit le système instauré par le Statut de Rome. »

Lors de la réunion de lancement du nouveau programme, le Directeur exécutif du Fonds, Pieter de Baan, a dit aux partenaires : « Malgré la situation liée à la COVID-19 et aux difficultés qu'elle pose, nous sommes allés de l'avant pour lancer ces projets. Ensemble, nous adaptons les activités prévues afin de rester aux côtés des victimes et de leur communauté en cette période difficile. Ensemble, nous veillons à ce que la justice réparatrice devienne une réalité pour les victimes survivantes afin qu'elles retrouvent leur dignité et prennent le chemin de la guérison. »

Le Fonds a été créé en 2002 en application du Statut de Rome afin de contribuer au processus de rétablissement et de résilience des victimes du crime de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et du crime d'agression.

Le Fonds a pour mission de prendre en charge les préjudices qui découlent des crimes relevant de la compétence de la CPI en veillant au respect des droits des victimes et de leur famille. Pour ce faire, il met en œuvre des programmes de réparation et d'assistance qui permettent aux victimes de retrouver leur dignité et de participer à la vie communautaire.

Pour plus d'informations, veuillez nous écrire à l'adresse trustfundforvictims@icc-cpi.int ou consulter le site www.trustfundforvictims.org.